

# Le vote ambivalent du scrutin de 1989 à Saint-Donat

*Rémi Saint-Laurent*

Certaines élections comportent un grand intérêt historique. Cela peut dépendre d'un réalignement des forces, de l'incertitude des résultats, de la prestance des candidats, de l'importance des enjeux, des moeurs électorales, des clivages sociaux, géographiques, ethniques et linguistiques<sup>1</sup>. Dans cet article, nous examinerons le scrutin de 1989 à Saint-Donat, une petite municipalité rurale du Bas-Saint-Laurent. Les résidents de Saint-Donat appartiennent à de vastes ensembles culturels, tels le Canada, le Québec, le Bas-Saint-Laurent, Rimouski et la Mitis. Influences extérieures et caractères spécifiques s'enchevêtrent.

## Le contexte national

Plusieurs dossiers comme l'environnement (départ des BPC de Saint-Basile-le-Grand, contamination au plomb à Saint-Jean-sur-Richelieu), le droit à l'avortement de même que les négociations entre Québec et ses employés des secteurs publics et parapublics (les infirmières surtout) retiennent l'attention des électeurs de Saint-Donat. Le débat constitutionnel perdure en trame de fond. L'option fédéraliste détient l'initiative du changement depuis le référendum de 1980. En mai 1986, le gouvernement libéral de Robert Bourassa émet

cinq conditions minimales et traditionnelles à l'adhésion du Québec à la constitution de 1982: société distincte, pouvoirs accrus en matière d'immigration, protection des compétences provinciales, consentement du Québec sur les modifications constitutionnelles le touchant et participation à la nomination des juges de la Cour suprême en provenance du Québec<sup>2</sup>. À ses yeux, ces modestes exigences préparent le règlement de la vraie question, c'est-à-dire une nouvelle répartition des pouvoirs balisant l'autonomie du Québec à l'intérieur du Canada. Le 30 avril 1987, en acquiesçant à ces revendications, les premiers ministres provinciaux et Brian Mulroney, réunis sur les bords du lac Meech, estiment «redresser le tort» du rapatriement unilatéral de 1982 «dans l'honneur et l'enthousiasme»<sup>3</sup>.

Cependant, l'article 41 de la constitution exige pour toute modification substantielle à la fédération une ratification au Parlement fédéral et dans toutes les législatures provinciales à l'intérieur d'un délai de trois ans. Entre-temps, la méfiance des anglophones suscitée par un article de Pierre Elliott Trudeau dans *La Presse* et le *Toronto Star* et la victoire au fédéral des conservateurs libres-échangeistes le 21 novembre 1988 grâce au vote québécois<sup>4</sup> lézardent le front commun. Les sociaux-démocrates anglophones redoutent l'affaiblissement du gouvernement central. Les conservateurs de l'Ouest craignent pour la réforme du Sénat. Certains ignorent ou banalisent carrément les aspirations maintes fois formulées par le Québec. D'autres dénoncent Meech parce qu'il ne protège pas assez, selon eux, les droits des femmes, des Autochtones ou des minorités linguistiques<sup>5</sup>. Bientôt, tout le Canada anglais condamne l'idée que le Québec ne soit pas une province comme les autres.

Durant cette période décisive pour l'avenir du Canada, la Cour suprême rend un jugement dans l'épineux dossier linguistique. Le 15 décembre 1988, elle invalide les dispositions de la loi 101 sur la langue d'affichage soi-disant contraire à la liberté d'expression. C'est la troisième fois que le



L'édifice municipal de Saint-Donat qui sert de bureau de votation lors des élections (photo Rémi Saint-Laurent).

plus haut tribunal du pays intervient pour altérer la Charte de la langue française. Dès le 18 décembre, enjoint à agir fermement par les nationalistes québécois, Bourassa adopte la loi 178 assortie de la clause dérogatoire (ou nonobstant) valide pour cinq ans afin d'éviter de nouvelles contestations juridiques. Elle garantit l'unilinguisme français sur la devanture des commerces tout en permettant dans certains types d'établissements un affichage intérieur bilingue pourvu que le français prédomine. Cette législation mécontente presque tout le monde. Incapables de l'appuyer, trois ministres anglophones démissionnent du cabinet Bourassa<sup>6</sup>. Les Anglo-Québécois se sentent trahis par rapport à la politique linguistique que Bourassa leur a promis en 1985 et rompent leur attachement viscéral au Parti libéral. Pour la première fois de leur histoire, ils fondent leur propre formation politique: l'*Equality Party*. Dans le reste du Canada, l'entente de 1987 en fait les frais. Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick souhaitent désormais obtenir des concessions avant d'entériner Meech. Le 20 avril, l'opposition libérale à Terre-Neuve, hostile à l'Accord, remporte les élections. À Montréal, le 12 mai 1989, 60 000 personnes prennent part à une manifestation de défense de la loi 101. Le Québec souffre d'isolement au sein du Canada. Éventuellement, le naufrage du fédéralisme renouvelé donnera le *momentum* aux souverainistes<sup>7</sup>.

Néanmoins, à l'automne 1989 cette brèche dans le fédéralisme n'a pas encore les dimensions d'une avenue vers l'indépendance. Jusqu'au 23 juin 1990, date ultime pour l'acceptation de Meech, plusieurs coups de théâtre vont survenir. Au plan économique, le produit intérieur brut a augmenté de 4,9% en 1988 et le taux de chômage se maintient sous la barre des 9,3% au premier trimestre de 1989<sup>8</sup>. Le Parti québécois est exsangue et désorienté. Le schisme des «orthodoxes» en 1984 et le «putsch» de 1987 ont eu rai-

son de René Lévesque et de Pierre-Marc Johnson. En outre, Meech permet à Robert Bourassa d'«asphyxier» le Parti québécois en promettant de réformer le fédéralisme dans le sens des aspirations du Québec. En effet, si le retour de Jacques Parizeau à la tête du Parti québécois remet la souveraineté sur ses rails, une majorité de Québécois désire l'éviter. Le 9 août 1989, lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, le Parti québécois peut craindre d'y «laisser sa chemise<sup>9</sup>».

### Le contexte régional

On convoque les électeurs du comté de Matapédia<sup>10</sup> à désigner leur représentant le lundi 25 septembre 1989. Deux candidats briguent cette fonction<sup>11</sup>. Le député sortant, Henri Paradis, défend les couleurs du Parti libéral du Québec. Natif de Saint-Cyrille (Côte-du-Sud), M. Paradis réside à Mont-Joli. Diplômé de l'Université Laval en pharmacie (1976), l'homme de 37 ans exerce un leadership local en ce domaine. Au gouvernement, il devient adjoint-parlementaire au ministre responsable du Développement régional, Marc-Yvan Côté, chef du Caucus des députés de l'Est du Québec et préside le Comité de la signalisation routière. Il ne fait pas mystère de ses ambitions ministérielles. Son unique rival, le péquiste Guy Dupont (33 ans) originaire de Saint-Gabriel, est maire de Sainte-Érène à l'ouest d'Amqui. Il siège à la MRC de La Matapédia. Membre actif du Parti québécois depuis son passage au Cégep de Rimouski en 1971, il dirige le club du parti de l'Université Laval en 1974-1975. Toutefois, il demeure inconnu du grand public. M. Dupont a entrepris des études en droit et en sciences économiques à Québec et poursuit une maîtrise en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski. En somme, les deux hommes ont la capacité d'aider leurs futurs commettants.

Les principaux besoins de la région concernent la revitalisation de la Matapédia et de la Mitis éprouvées

par le sous-emploi, l'exode des forces vives et le piètre état du réseau routier. C'est d'autant plus frustrant que les gens d'ici sont laissés-pour-compte par la reprise économique des dernières années au Québec. Le déficit budgétaire, le vieillissement de la population et la question nationale occupent une place secondaire. Ces problèmes structurels sont complexes à résoudre. Ils façonnent les plates-formes électorales des politiciens qui se succèdent<sup>12</sup>.

La thématique de l'identité obsède le Parti québécois. Son slogan de campagne en 1989, «*Je prends le parti du Québec*», l'illustre à merveille. Avec Guy Dupont, le Parti québécois tente de sortir de son schème traditionnel. Le candidat dénonce l'immobilisme et l'incurie des libéraux en général et la faiblesse de M. Paradis en particulier. Il prétend que la région s'est appauvrie sous le gouvernement Bourassa. Dans la foulée du colloque de Trinités-Monts sur la ruralité, il propose la création d'un fonds de développement régional administré par des corporations locales et l'établissement d'une régie soutenant les municipalités de moins de 800 habitants comme Saint-Donat. M. Dupont souhaite tripler l'effort financier de Québec auprès des bénévoles (1% du budget, soit 350 millions), augmenter le prêt agricole, majorer les subventions aux municipalités, réduire le chômage de moitié et rééquilibrer les bourses aux étudiants par rapport aux prêts<sup>13</sup>. Si son vis-à-vis libéral affirme que la loi 150 et les CAAF (Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier) permettent «aux industriels forestiers de la Vallée de consolider leurs activités»<sup>14</sup>, pour lui c'est «de la bouillie pour les chats! (...) une erreur que l'on ressentira longtemps»<sup>15</sup>. En effet, dix ans plus tard, peu après le documentaire choc du poète Richard Desjardins (*L'erreur boréale*), le gouvernement décrète une baisse draconienne des droits de coupe au Bas-Saint-Laurent.

Pour l'heure, le Parti libéral jouit d'une réputation de saine gestion. «*Assurons notre avenir*» est son slogan. Tout en rappelant ses réalisations (ex.: 6500\$ pour réparer la salle de l'Âge d'Or de Saint-Donat<sup>16</sup>), Henri Paradis mise d'abord sur les grandes entreprises pour développer la circonscription. Il mentionne souvent que la conjoncture est plus propice que jamais à la relance de la Matapédia et de la Mitis<sup>17</sup>. Le gisement de silice à Saint-Vianney, le projet de Centre de formation et de recherche en foresterie de Causapscal, l'assainissement des eaux, la récupération des déchets, le soutien à la famille, la rénovation d'écoles, l'arrivée de nouveaux médecins ainsi que la modernisation des équipements médicaux sont, entre autres, ses priorités<sup>18</sup>. Sur l'essentiel, les deux camps formulent des intentions similaires: réfection des routes 132 et 195 en devançant les échanciers, diversifier la deuxième et troisième transformation des ressources primaires, remettre en exploitation les terres en friche, valoriser l'agriculture biologique, effectuer du reboisement, garantir les soins de santé en région, s'attaquer au déficit budgétaire, encourager la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre aux nécessités du marché de l'emploi... En cette ère de néo-conservatisme, les deux partis réduisent le rôle de l'État à celui d'un partenaire ayant des limites<sup>19</sup>. Les candidats s'engagent à être présents, disponibles et respectueux des attentes de la population après les élections.

Mais, comme le dit l'adage, «*des élections, ça ne se gagnent pas avec des prières*». Les deux adversaires visitent l'ensemble des paroisses. Leur campagne publicitaire débute le 27 août 1989. La loi électorale restreint les dépenses de chaque candidat à un maximum de 80 cents par électeur pour une somme totale de 22 160,80\$ (Saint-Donat: 495 dollars)<sup>20</sup>. Dans Matapédia, les libéraux profitent d'une longueur d'avance. En juillet, un sondage interne du Parti québécois crédite, sans les

indécis, Henri Paradis de 53% des voix contre 44% au Parti québécois<sup>21</sup>. Selon le président de l'association libérale, Rodrigue Boulianne, un pointage du parti leur accorde une majorité confortable dans toutes les municipalités du comté<sup>22</sup>. Après le lancement officiel de sa campagne le mardi 22 août à l'hôtel de ville d'Amqui, Henri Paradis évalue son organisation à plus de 650 bénévoles disposés à lui consacrer entre 10 et 20 heures par semaine. La divulgation de nombreux projets, y compris par le Premier ministre de passage à Mont-Joli le 3 septembre, est orchestrée de manière à alimenter constamment les médias locaux. L'hebdomadaire mitissien *L'Information* accorde ouvertement son appui au député sortant<sup>23</sup>. De leur côté, les péquistes manquent de temps et d'argent pour se faire valoir. Déclenchée le 24 août 1989, leur campagne paraît improvisée<sup>24</sup>. Ils reçoivent l'aide des ténors du parti: les députés Jean Garon et Jacques Brassard ainsi que Jacques Parizeau, chef de l'Opposition. Ils affirment disposer de 500 bénévoles dont une centaine de militants actifs. Au sommet de sa popularité, M. Paradis décline l'invitation à un débat radiodiffusé simultanément par CFVM-Amqui et CFLP-Rimouski sous le prétexte que son opposant n'a pas de programme<sup>25</sup>. Le candidat libéral évite la controverse puisque sa victoire semble assurée.

À la base de son équipe, nous retrouvons un organisateur dans chaque paroisse. Cela mérite qu'on s'y arrête un instant. Personnage emblématique du Québec rural, ce délégué local arbore de nouvelles responsabilités<sup>26</sup>. Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'automobile et le téléphone, en réduisant la distance qui sépare un élu de ses commettants, portent ombrage à ses prérogatives. Avec l'explosion des moyens de communication, la création de firmes de sondage et la régionalisation des services offerts à la population (ex.: MRC, CLSC, Commissions scolaires), les «vieux poteaux» ne sont plus les antennes du pouvoir comme autre-

fois. Un personnel permanent, rompu à la technocratie, coordonne maintenant l'action partisane<sup>27</sup>. Les organisateurs ménagent leurs forces en vue des élections. À cette occasion, ces bénévoles qui militent par conviction effectuent un labeur remarquable sur le terrain. Leur contribution se résume en quatre points: estimer ou «pointer» les intentions de vote dans leur secteur; promouvoir les intérêts du parti et du candidat; recruter un comité d'électeurs formé de bénévoles et «*Faire sortir le vote*» le jour venu<sup>28</sup>. Afin d'accroître la visibilité du parti, on distribue des tracts et pose des affiches et des pancartes aux endroits stratégiques. Certaines résistent mal aux intempéries et au vandalisme. En dehors du temps fort de la vie politique que représente les élections québécoises, les «*chefs de paroisse*» rencontrent leur association de comté à quelques reprises durant l'année. Ils fourbisent leurs armes sur la scène fédérale, municipale ou scolaire. Ils essaient d'augmenter le *membership*. Leur loyauté est récompensée par le profond respect que leur vouent les formations politiques. Cela s'observe, entre autres, par l'envoi d'une carte de remerciement à l'approche des fêtes. En somme, le zèle des organisateurs locaux fait parfois la différence entre la victoire et la défaite pour un candidat<sup>29</sup>.

Finalement, il revient aux organisations de comté des deux plus grands partis représentés à l'Assemblée nationale de nommer les agents d'élection subalternes (recenseurs, scrutateurs, etc.). À la grandeur du Québec, ils en profitent pour fournir du travail à des dizaines de milliers de «*leurs hommes et de leurs femmes*». Chaque section de vote a ainsi droit à deux recenseurs: un libéral et un péquiste. À Saint-Donat, on compte au total cinq femmes et un homme. Quatre résident au village, deux dans les rangs. Aucun de ces fonctionnaires temporaires n'occupe alors un emploi sur le marché du travail. Ils sont au début de la vingtaine ou à la fin de la cinquantaine. Entre le 21 et le

24 août, de 9h à 18h et de 19h à 22h<sup>30</sup>, ils visitent une portion de la municipalité qui correspond rarement à leur arrondissement. Leur rémunération varie en fonction du nombre d'électeurs inscrits sur une liste dactylographiée par ordre des numéros civiques et des frais inhérents à l'utilisation d'une automobile. En expédiant cette liste par la poste, on invite les électeurs à vérifier si leurs coordonnées sont exactes. En tant qu'officiers d'élection, ils votent par anticipation. Les mêmes individus sont désignés scrutateurs le jour du vote. Ces tâches nécessitent une collaboration étroite et ponctuelle entre des gens aux valeurs diverses. Des conflits de personnalité éclatent inmanquablement.

#### «Jour J» et résultats

À Saint-Donat, le scrutin se déroule à l'intérieur de l'édifice municipal situé sur l'avenue Mont-Comi entre 10h et 20h. La loi électorale accorde au moins quatre heures consécutives aux travailleurs pour voter. Les établissements scolaires donnent congé aux élèves et aux étudiants. Les «machines»

des deux partis rivalisent d'audace pour «faire sortir le vote». Les représentants libéraux et péquistes enregistrent toutes les heures l'arrivée de chaque électeur sur un relevé différent. Ce relevé est transmis à la «maison satellite» de l'organisateur en chef. On s'assure par téléphone que les sympathisants présumés se rendent aux urnes. Sinon, un service de transport est offert. À une demi-heure de la clôture, les plus hésitants ont le choix entre exercer leur suffrage et regarder un épisode d'*Entre chien et loup* (TVA) ou *Le temps d'une paix* en rediffusion (Radio-Canada). Deux téléromans

très appréciés. Par coïncidence, dans *Le temps d'une paix* «Raoul discute de politique avec Joseph-Arthur et Zidore. Juliette et Alexandrine ont l'intention de faire la tournée des rangs pour inciter les femmes à aller voter»<sup>31</sup>.

Après la fermeture des bureaux, la programmation télévisuelle des grandes chaînes est interrompue. La population apprend en direct la reconduction au pouvoir du gouvernement Bourassa. Mais, en sept semaines, Jacques Parizeau a ramené au bercail plusieurs anciens militants en parlant de souveraineté.



Une affiche contestataire aux élections de 1998 (photo Rémi Saint-Laurent).

Le Parti québécois obtient 29 comtés sur 125 avec 40% des suffrages ce qui représente un gain de six députés par rapport à 1985<sup>32</sup>. Quant aux libéraux, ils reculent légèrement. Fort de l'appui de souverainistes modérés, Robert Bourassa conserve 50% des voix et 92 sièges<sup>33</sup>. La perte de sept députés s'explique notamment par la défection des Anglo-Québécois. *L'Equality Party* récolte plus de 65% du vote anglophone et quatre sièges dans le *West Island*<sup>34</sup>. Par contre, au Bas-Saint-Laurent la «vague rouge» déferle sur tous les comtés. Dans Matapédia, Henri Paradis améliore son score précédent de sept points

(60,2% contre 53,2%<sup>35</sup>). À l'intérieur d'une élection bipartite, le revers de Guy Dupont est cuisant. Il constitue le pire résultat du Parti québécois depuis 1973. À peine cinq municipalités appuient les «Bleus»<sup>36</sup>. À Saint-Donat, les libéraux effectuent au total une progression (52,4% contre 49,7% en 1985). Les électeurs des bureaux 89 (sud) et 90 (centre) préfèrent Henri Paradis au candidat péquiste dans des proportions de 56,2% et 57,6%. C'est mieux qu'au scrutin antérieur (49,1% et 55,8%). Paradoxalement, la section de vote 91 (nord) consolide son soutien au Parti québécois (65,4% contre 60,6%). Elle devient le premier bastion péquiste de tout le comté (1<sup>er</sup> sur 125). Comment peut-on l'expliquer?

#### L'analyse

Certaines clientèles adhèrent plus volontiers au discours péquiste. Il s'agit des francophones, des hommes, des jeunes, des baby-boomers d'après-guerre, de la nouvelle classe moyenne bureaucratique et des partisans du nationalisme québécois indépendantiste<sup>37</sup>. La section de vote 91 de

Saint-Donat repose possiblement sur ces groupes. Le traitement des données recueillies par les recenseurs lors de la confection des listes électorales de 1989 permet de le vérifier. Les paramètres disponibles sont les suivants: le sexe, le nombre d'électeurs par ménage, la localisation géographique, les professions, les patronymes et l'âge. Enfin, les rapports des résultats officiels du Directeur général des élections servent à établir le taux de participation et les antécédents politiques. Malheureusement, nous ne disposons pas d'information sur le revenu et la scolarité des citoyens

pour chaque secteur. On remarque que la section de vote 91 compte deux fois moins d'électeurs que les autres (111 contre 210 et 229 avant révision). À cette échelle, quelques familles péquistes suffisent à changer l'issue du vote.

En ce qui a trait à la localisation géographique, on note que la majorité des électeurs de la municipalité résident au village (54,6%). Les districts 90 (village, 94,8%) et 91 (rangs, 100%) incarnent des réalités opposées. Quant au district 89, il est composé en majorité (60,5%) d'électeurs en provenance des rangs.

### Le maintien du secteur primaire

La structure économique de la zone 91 repose pour une bonne part sur l'exploitation des ressources naturelles que sont l'agriculture, la forêt et l'apiculture. Ces activités emploient autour de 30% de la population active. Les opérations liées à la coupe forestière et aux fermes laitières et d'élevage génèrent d'importantes retombées économiques en amont et en aval des producteurs.

Dans l'ensemble de la municipalité, rationalisation oblige, seulement 22 électeurs (4%) se déclarent agriculteurs ou ouvriers agricoles. Le secteur manufacturier est atrophié: Saint-Donat n'a quasiment pas d'industries de fabrication et de construction. Quant au vaste domaine du tertiaire (services), il occupe 25 à 35% des électeurs. On y enregistre la presque totalité d'une main-d'oeuvre féminine dont les deux tiers des effectifs restent pourtant au foyer. Avec leur stabilité d'emploi et leurs salaires comparables à ceux des grands centres, les travailleurs hautement qualifiés de la fonction publique et parapublique sont une manne pour la communauté<sup>38</sup>. On dénombre 22 professionnels de l'enseignement qui résident à Saint-Donat. Onze électeurs exercent le métier d'infirmier-infirmière dans la section 89. La proximité du Centre mitissien de santé et de services communautaires (ancien Sanatorium Saint-Georges) y est sans doute pour quelque chose.

Les paiements de transfert<sup>39</sup>, en comblant les écarts de revenu les plus criants, permettent à la municipalité de freiner son déclin. Or, touché de plein fouet par la crise économique de 1982, l'État laisse de plus en plus au tertiaire privé (commerçants, garagistes, hôteliers, etc.) le soin de créer de nouveaux emplois. L'étendue du territoire, la faiblesse du peuplement et la frontière américaine toute proche encouragent heureusement le développement du transport routier. On achemine des produits forestiers, des matériaux de construction et des denrées alimentaires vers les principaux marchés. Une dizaine de personnes oeuvrent déjà en ce domaine.

### Le projet d'une génération

Au plan ethnique, il règne une grande homogénéité<sup>40</sup>. Tout le monde est citoyen canadien de naissance. Les gens déclinent aux recenseurs des patronymes essentiellement canadiens-français. Voici les «familles souches» de Saint-Donat avec leur distribution spatiale en 1989: Lévesque (33, surtout au sud), Bérubé (25, centre et sud), Hallé (19, centre et sud), Tremblay (19, centre et nord), Pelletier (15, nord), Bouchard (14, nord), Roy (14, nord et centre)<sup>41</sup>. Ces sept noms représentent le quart des Donatiens. Rappelons à ce sujet que le droit stipule que le nom légal d'une femme demeure celui qu'elle reçoit à la naissance. La refonte du Code civil en 1980 le confirme. Cependant, de nombreuses femmes, parmi les plus âgées, continuent à s'identifier de manière exclusive ou partagée au nom de leur époux. Une tradition aussi ancrée dans les mentalités prend du temps à s'estomper.

Comme ailleurs en Occident, la population de Saint-Donat vieillit. En partant du principe que la quasi-totalité des personnes majeures de citoyenneté canadienne jouissent du droit de vote<sup>42</sup>, on peut estimer les moins de 18 ans. Pour une communauté de 760 individus<sup>43</sup>, les listes

électorales font d'abord état de 550 noms. Après révision, ce nombre passe à 562. Les mineurs forment donc approximativement 26% des habitants de la paroisse. Ce taux, comparable à la moyenne canadienne, est inférieur de moitié à celui des pays en voie de développement<sup>44</sup>. L'âge médian des électeurs se situe à 39 ans au sud, à 41 ans au nord et à 52 ans au centre (44 ans pour la localité). Les maisons de retraite amènent vers le centre une partie des aînés. Aucun électeur n'a pourtant franchi les 90 ans. En somme, l'ensemble de la pyramide des âges ne parvient pas à élucider la performance du Parti québécois dans le district 91.

Sous l'angle générationnel, les gens de 21 à 50 ans, nés entre 1939 et 1968, sont pour la plupart des baby-boomers<sup>45</sup>. Ils occupent une place prépondérante dans les districts 89 et 91 (60,2% et 65,5% contre 44,1% dans le 90). La première tranche de cette cohorte, née entre la fin de la Deuxième Guerre mondiale et le début des années 1950, façonne le Québec contemporain. Qualifiée de «*génération lyrique*» par un professeur de lettres françaises à l'Université McGill, François Ricard, elle se caractérise par une adhésion massive à l'idée de l'indépendance du Québec<sup>46</sup>. Son poids politique au nord de Saint-Donat risque de changer la donne.

À Saint-Donat, les investissements du gouvernement de 1986 à 1989 atteignent 686 476\$<sup>47</sup>. Comme par hasard, le ministère des Transports a multiplié les travaux de réfection du réseau routier dans les mois précédents le scrutin. Le sud de la municipalité est le principal bénéficiaire des subsides gouvernementaux.

### Sous le signe de la continuité

En définitive, les citoyens se rendent modérément aux urnes. Aucun enjeu ne galvanise les masses. Dans Matapédia, 19 190 des 26 204 électeurs inscrits (73,2%) exercent leur droit de vote<sup>48</sup>. Avec 2,1% des

électeurs du comté, Saint-Donat suit la tendance avec une proportion de 73,5%. Le «portrait des abstentionnistes», obtenu par la transposition des «Relevés de voteurs» sur la liste électorale du bureau 90, montre que les gens qui indiquent le moins leur choix politique sont les jeunes adultes (18-30 ans), les aînés (71 ans et +), les rentiers et les petits salariés manuels<sup>49</sup>. Des groupes qui s'intéressent habituellement peu aux «affaires de la Cité». Tous les enseignants, professeurs, secrétaires, agriculteurs prennent part à l'élection.

En confrontant les résultats de 1989 avec ceux des trois dernières consultations populaires, on observe que le nord de Saint-Donat appuie de manière latente le Parti québécois. La majorité des citoyens ont la même allégeance depuis au moins une décennie<sup>50</sup>. En 1989, leur conviction devient perceptible à cause de l'ampleur du revers péquiste. Quatre ans auparavant, un découpage territorial identique concède au Parti québécois 60,6% des suffrages valides dans la zone 91 contre 48,8% pour l'ensemble de la paroisse. Au référendum de 1980 sur la souveraineté-association, le bureau de vote combinant le nord et une partie du centre accorde 62,9% au «oui» (localité: «oui» à 60,7%). En 1981, toujours au même endroit, le député péquiste sortant, Léopold Marquis, récolte 62% des voix (localité: 59,48%). Admettons néanmoins que la section nord est le bastion nationaliste d'une municipalité qui répond largement «oui» à la question de 1980.

En résumé, nous avons démontré que les électeurs de la section de vote 91:

- sont deux fois moins nombreux qu'ailleurs. Un bassin de population restreint donne parfois des résultats inopinés et non représentatifs des tendances générales;
- demeurent dans les rangs;
- tirent davantage leur subsistance de l'exploitation des ressources naturelles. La plupart d'entre eux

sont sous la direction d'un syndicat unique: l'Union des producteurs agricoles;

- sont majoritairement de la génération du baby-boom. On sait que les aînés «lyriques» de ce groupe animent fortement le projet souverainiste;
- reçoivent moins d'investissements du gouvernement que le sud;
- possèdent des antécédents péquistes.

### Notes

- 1 Guy Lord, Pierre Fournier, Pauline Vaillancourt et Jean-Guy Vaillancourt, «La lutte électorale dans les circonscriptions de Saint-Jacques, Laurier et Ahuntsic en avril 1970» dans Daniel Latouche, Guy Lord et Jean-Guy Vaillancourt, dir., *Le processus électoral au Québec: les élections provinciales de 1970 et 1973*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1976, p. 29.
- 2 Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, *Le statut politique et constitutionnel du Québec. Historique et évolution*, Québec, ministère du Conseil exécutif, 1999, p. 27.
- 3 Dans un discours prononcé par Brian Mulroney à Sept-Îles en août 1984.
- 4 Le libre-échange avec les États-Unis entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989. Sans le Québec, le gouvernement de Brian Mulroney eût été minoritaire. Avec 52,7%, les conservateurs reçoivent 63 des 75 comtés du Québec.
- 5 Desmond Morton, «Crises d'abondance, 1945-1988» dans Craig Brown, dir., *Histoire générale du Canada*, Montréal, Éditions du Boréal, 1990, p. 674.
- 6 Clifford Lincoln (Environnement), Richard French (Approvisionnements et Services) et Herbert Marx (Sécurité publique).
- 7 Pour une enquête sur les opportunités qui s'offrent au Québec après Meech et les intentions cachées du Premier ministre Robert Bourassa, voir les deux volumes de Jean-François Lisée, *Le Tricheur: Robert Bourassa et les Québécois, 1990-1991*, Boréal, 1994, 578 pages et *Le Naufrageur: Robert Bourassa et les Québécois 1991-1992*, Boréal, 1994, 716 pages.
- 8 Georges Mathews, «Canada. L'aventure du libre-échange», *L'État du monde. Édition 1989-1990. Annuaire économique et géopolitique mondial*, Montréal, Éditions La Découverte/ Éditions du Boréal, 1989, p. 137.
- 9 Georges Mathews, «Canada. Le désaccord du lac Meech», *L'État du monde. Édition 1991. Annuaire économique et géopolitique mondial*, Montréal, Éditions La Découverte/ Éditions du Boréal, 1990, p. 122.
- 10 Correspond à la MRC de La Mitis (sauf Sainte-Luce et Luceville à l'ouest et Grand-Métis, Saint-Octave-de-Métis, Métis-sur-Mer, Les Boules et St-Antoine-de-Padoue à l'est)

ainsi que l'ensemble de la MRC de La Matapédia jusqu'à Routhierville.

- 11 Alain Saint-Amand, «Élections provinciales. La course est lancée», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, mardi 15 août 1989, p. 4.
- 12 Alain Saint-Amand, «Du pain, des routes et des promesses», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, mardi 15 août 1989, p. 4.
- 13 Alain Saint-Amand, «Il n'a pas l'intention de lâcher le morceau. Guy Dupont tient à son débat», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, 10 septembre 1989, p. 3.
- 14 Alain Saint-Amand, «Pour Henri Paradis. Économie et qualité de vie: ses priorités», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, 29 août 1989, p. 12.
- 15 Conférence de presse de Guy Dupont le 24 août 1989 à Mont-Joli. Cité par Alain Saint-Amand, «Pour Guy Dupont les libéraux ne croient pas au développement des régions», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, 29 août 1989, p. 13.
- 16 Henri Paradis, Sans titre (dépliant), Québec-Mont-Joli-Amqui, Assemblée nationale, août 1989. Étrangement, cette somme n'entre pas dans la liste des investissements du gouvernement québécois à Saint-Donat en 1989, mais plutôt en 1994.
- 17 Roger Boudreau, «Une victoire sans équivoque», *L'Information*, Mont-Joli, 2 octobre 1989, p. 4.
- 18 Pierre Michaud, «La campagne dans Matapédia...», *Écho-dimanche*, Rimouski, 17 septembre 1989, p. 8.
- 19 Un «gouvernement responsable doit respecter sa capacité de payer donc fixer des priorités». (Lors du lancement de la campagne de Henri Paradis le 22 août 1989 à l'hôtel de ville d'Amqui). «Les gouvernements ne font pas de miracles (...) Un député, ce n'est pas le Père Noël» (Conférence de presse à Mont-Joli de Guy Dupont le 24 août 1989).
- 20 La Commission de la représentation électorale établit le 8 septembre 1988 le nombre d'électeurs dans le comté à 27 701 (Alain Saint-Amand, «Les élections générales du 25 septembre 1989...», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, 22 août 1989, p. 17). Ces montants apparaissent à titre indicatif. Ils changent lors de la révision.
- 21 Ce sondage est conçu par six membres d'un comité spécial du Parti québécois du comté de Matapédia. L'échantillonnage global comprend 900 noms, également répartis tant dans les régions de la Mitis que dans la Matapédia. De ce nombre, on rejoint 302 personnes qui acceptent de répondre aux 14 questions de l'enquête. 31% des gens n'affichent pas de préférence politique. Le taux d'insatisfaction à l'égard du gouvernement Bourassa et du député sortant est respectivement de 65% et 51% (Rapporté dans Alain Saint-Amand, «Guy Dupont prévoit une lutte à finir. 44% Parti québécois, 53% libéraux», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, 18 juillet 1989, p. 7).
- 22 Alain Saint-Amand, «Henri Paradis confiant. Il faut continuer le travail commencé», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, dimanche 24 septembre 1989, p. 4.

- 23 Roger Boudreau, «Un vote pour le meilleur candidat», *L'Information*, Mont-Joli, 18 septembre 1989.
- 24 Alain Saint-Amand, «Vers la victoire de Henri Paradis», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, dimanche 24 septembre 1989, p. 4.
- 25 Alain Saint-Amand. «Henri Paradis refuse. Il n'y aura pas de débat dans Matapédia», *L'Avant-Poste Gaspésien*, Amqui, 10 septembre 1989, p. 3.
- 26 Même si leur étude date de plusieurs années, Daniel Latouche, Guy Lord et Denis Lacorne. «les organisateurs électoraux et autres travailleurs d'élections...» dans Daniel Latouche et al., dir., *op. cit.*, chapitre 2. Les auteurs dressent l'un des premiers portraits au Québec des organisateurs électoraux. Toutefois, ils réalisent leur enquête dans la région très urbanisée de Montréal.
- 27 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, tome 2, Montréal, Éditions du Boréal, 1989, p. 702.
- 28 Inspiré de Pietro Rizzuto, *Guide du chef de section de vote*, s.l., Parti libéral du Canada, 1993, p. 7.
- 29 *Ibid.*, p. 12.
- 30 Pierre-F. Côté C.R., *Rapport des résultats officiels du scrutin du 25 septembre 1989*, Le Directeur général des élections du Québec, Sainte-Foy, 1989, p. 19.
- 31 «Télé-magazine. Semaine du 23 au 29 septembre 1989», *Le Soleil*, Québec, samedi 23 septembre 1989, p. 14.
- 32 Soulignons qu'en 1989 trois nouvelles circonscriptions voient le jour en banlieue de Québec et de Montréal. Ce redécoupage favorise nettement le Parti québécois.
- 33 «(...) des électeurs qui préféreraient en somme une «indépendance» réalisée par Robert Bourassa plutôt que par Jacques Parizeau!» dans Georges MATHEWS, «Canada. Le désaccord du lac Meech», *L'État du monde. Édition 1991. Annuaire économique et géopolitique mondial*, Montréal, Éditions La Découverte/Éditions du Boréal, 1990, p. 123.
- 34 *Ibid.*
- 35 Pierre-F. Côté C. R., *op. cit.*, p. 541. Ce pourcentage exclut les bulletins rejetés. En comparaison à 1985, le taux de participation chute de 5,6%. La circonscription perd 2655 votants et le nombre de suffrages rejetés passe de 274 à 760.
- 36 Routhierville, Sainte-Florence, Saint-Edmond, Les Hauteurs et Saint-Gabriel. Ajoutons le bureau de vote par anticipation de Saint-Gabriel. Guy Dupont est défait jusque dans son propre village de Sainte-Irène (86-84).
- 37 Le Centre de sondage de l'Université de Montréal réalise une semaine avant le scrutin d'avril 1970 une enquête par interviews auprès d'un échantillon représentatif de la région de Montréal. Avec 452 questionnaires complétés, le taux de réponse à ce sondage représente à peine 70% du taux attendu en période normale. Les professeurs Serge Carlos et Daniel Latouche, en interprétant les données recueillies, confirment le caractère francophone, nationaliste québécois et indépendantiste du vote péquiste. Sans tirer de conclusion définitive, le Parti québécois semble un peu mieux performer chez les hommes et les jeunes (Serge Carlos et Daniel Latouche. «La composition de l'électorat péquiste» dans Daniel Latouche et al., dir., *op. cit.*, chapitre 8). En 1971, le *membership* du Parti québécois comprend dans une large majorité des jeunes de 17 à 34 ans et des individus de la classe moyenne instruite (professions libérales, cols blancs). Cependant, l'origine socio-économique de sa clientèle électorale est plus hétérogène (Vera Murray, *Le Parti québécois: de la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1976, p. 30-36). Remarquons qu'un réaligement en profondeur des allégeances politiques s'opère au cours des années 1970. Les assises du Parti québécois ont possiblement évolué en 1989. Pourtant, à titre d'exemple, le problème d'image que le Parti québécois éprouve auprès de l'électorat féminin fait l'objet d'un débat en 2001 (Guy Larocque, «Les femmes disent un NON pragmatique au Parti québécois», *La Presse*, Montréal, lundi 30 juillet 2001, p. A 8).
- 38 Ils représentent près du quart des emplois et le tiers de la masse salariale du Bas-Saint-Laurent vers 1980 (Jean-Charles Fortin et al., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 662). Une description de la main-d'oeuvre bas-laurentienne entre 1950 et 1993 est fournie au chapitre 15 (p. 609-618). Pour un aperçu de la structure économique et des disparités régionales au Québec, consulter Pierre Fréchette et Jean-P. Vézina, *L'économie du Québec*, Montréal, Éditions HRW, 1985, chapitres 4 et 5 de même que Paul-André Linteau et al., *op. cit.*, chapitre 36, p. 523-533.
- 39 Les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants, les prestations de sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de pension du Canada et de la Régie des rentes du Québec, les prestations d'assurance-chômage et le bien-être social garantissent un revenu minimal de base.
- 40 Le recensement de 1991 confirme cette réalité pour la langue maternelle (Statistique Canada, *Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec. Partie A*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1992, Recensement du Canada de 1991, Numéro 95-325 au catalogue, p. 363) ainsi que l'origine ethnique et la citoyenneté (Statistique Canada, *Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec. Partie B*, Ottawa, Industrie, Science et Technologie, Canada, 1994, Recensement du Canada de 1991, Numéro 95-326 au catalogue, p. 577. À partir d'un échantillon correspondant à 20% de la population.).
- 41 Avec les noms doubles: Lévesque (35), Bérubé (33), Hallé (21), Tremblay (19), Roy (17), Pelletier (16), Bouchard (15), Caron (15).
- 42 Principe enchâssé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 21), la Charte canadienne des droits et libertés (article 3) et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (article 22).
- 43 Le recensement de 1991 offre les statistiques les plus rapprochées (Statistique Canada, *Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec. Partie A*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1992, Recensement du Canada de 1991, Numéro 95-325 au catalogue, p. 363.).
- 44 Francisco Vergara, «Statistiques comparées», *Le Nouvel état du monde. Bilan de la décennie 1980-1990*, Paris/Montréal, Éditions La Découverte/Éditions du Boréal, 1990, p. 407.
- 45 Au Canada, le baby-boom commence en 1947 et se termine en 1966. L'économiste David K. Foot, en collaboration avec le journaliste Daniel Stoffman, décrit la mentalité qu'a selon lui chaque groupe d'âge vivant au pays à la fin du XX<sup>e</sup> siècle dans le premier chapitre, «Les baby-boomers» de son livre *Entre le boom et l'écho: comment mettre à profit la réalité démographique*, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, p. 21-36.
- 46 François Ricard, *La Génération lyrique: essai sur la vie et l'oeuvre des premiers-nés du baby-boom*, Montréal, Éditions du Boréal, 1994, p. 100 et 236 et Paul-André Linteau et al. *op. cit.*, p. 426, 440 et 711.
- 47 Henri Paradis. Saint-Donat (liste des investissements), Québec-Mont-Joli-Amqui, Assemblée nationale, 1989, 6 pages.
- 48 Pierre-F. Côté C.R., *op. cit.*, p. 541. Le rapport officiel du Directeur général des élections dénombre 760 bulletins rejetés et un total de 26 204 électeurs inscrits. Or, *L'Avant-Poste Gaspésien* (1<sup>er</sup> octobre 1989, p. 4) et *L'Information* (2 octobre 1989, p. 6) évaluent le nombre de suffrages annulés à 765 sur 26 194 électeurs. Pour les bulletins rejetés, les journaux font une double erreur à Saint-Benoît-Joseph-Labre (bureau 43, -12) et au total (+5). Le calcul des électeurs varie à Sainte-Florence (bureaux 2 et 3, -2), Sainte-Marguerite (bureau 4, -1), Causapsal (bureau 13, -1), Lac-au-Saumon (bureau 19, -2), Amqui (bureau 39 b, -2) et Saint-Noël (bureau 71, -2). Au moins, tout le monde s'entend sur le nombre de voix obtenues par le Parti québécois et le Parti libéral.
- 49 Yvon Lechasseur et Micheline Turgeon, *Liste électorale/Electoral List. Matapédia. Saint-Donat. Section de vote 90*, Le Directeur général des élections du Québec, 26 août 1989, 7 pages.
- 50 Des études américaines et canadiennes estiment à 2 ou 3% la part de l'électorat qui change d'identification partisane chaque année. Entre deux consultations populaires, un électeur sur 10 modifie son appartenance politique. Cependant, les personnes qui s'abstiennent, «votent utile» ou n'ont aucune loyauté partisane contribuent à accroître les fluctuations. En somme, 60% de l'électorat réitèrent pendant dix ans et plus leur appui au même parti (Cité par André Bernard, *op. cit.*, p. 141 et 155).